



Rue du Figuier (IV^e), hier. Les nouveaux horodateurs sont équipés de claviers plus grands et d'écrans couleurs plus lisibles.

Adieu aux tickets de stationnement !

De nouveaux horodateurs sont en train d'apparaître. Pour payer, il faudra y rentrer son numéro d'immatriculation. Et le contrôle se fera à l'aide d'un boîtier numérique.

TRANSPORTS

PAR MARIE-ANNE GAIRAUD

Vous les avez peut-être déjà aperçus, voire même utilisés... De nouveaux claviers font leur apparition sur les horodateurs parisiens. La Ville doit en effet moderniser son matériel car le 1^{er} janvier 2018, le contrôle du paiement du stationnement se fera par LAPI : la lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Le boîtier indiquera aux agents contrôleurs qui passeront dans les rues si l'automobiliste a bien payé son stationnement, et s'il n'a pas dépassé la durée réglée, simplement en lisant la plaque du véhicule. Dans le cas contraire, l'utilisateur recevra une amende... chez lui. Les automobilistes qui paient leur sta-

tionnement via une application sur smartphone rentrent déjà leur numéro de plaque de voiture. Pour les autres, ceux qui continueront de passer par la case horodateur, il leur faudra mémoriser les 7 chiffres et lettres et composer la combinaison sur la machine. D'où la nécessité d'apposer de nouveaux claviers plus grands et des écrans couleurs plus lisibles.

7 820 MACHINES À ÉQUIPER AVANT AOÛT 2017

Ce matériel a commencé à être déployé dans le courant du mois d'octobre dans les II^e et IV^e arrondissements. Cent horodateurs ont été équipés. Une deuxième vague d'installation est en cours depuis lundi dans les I^{er}, III^e et X^e arrondissements. Cinq cents horodateurs vont être équipés jusqu'au 23 décembre au

rythme de 20 automates chaque jour. Enfin, l'ensemble du parc (soit 7 820 machines) sera modifié entre mai et août 2017.

Dès le 1^{er} septembre 2017, fini les petits tickets glissés derrière les pare-brise. « Cela me fera moins de papiers à ramasser dans ma voiture qui est toujours en désordre », plaisante Thierry, un artisan venu se garer rue du Figuier (IV^e). « Mais parfois, la machine met un peu de temps à se connecter : il faut se montrer patient », note-t-il. Autre habitude à prendre : mémoriser son numéro de plaque d'immatriculation parce que, si vous ne le connaissez pas et que vous êtes garé un peu loin de l'horodateur... vous n'aurez pas le temps de faire l'aller-retour pour rentrer le numéro. Il faudra recommencer toute la procédure depuis le début.

Ce changement pour les automobilistes en accompagnera d'autres.

Dès janvier 2018, le contrôle du stationnement payant et sa verbalisation sera confiée à des entreprises privées. Et si le tarif du stationnement ne devrait pas changer, le prix de l'amende, lui, va augmenter. La mairie refuse pour le moment de dire à combien elle va fixer le montant du PV.

[@LeParisien_75](https://twitter.com/LeParisien_75)

Bientôt payant pour les deux-roues ?

ACTUELLEMENT EXEMPTÉS de stationnement payant, les propriétaires de scooters et de motos pourraient en théorie être logés à la même enseigne que les automobilistes avec la nouvelle génération d'horodateurs. Le paiement étant dématérialisé, il n'y aura plus de ticket et il serait donc possible de contrôler le stationnement des deux-roues,

aujourd'hui impossible. Les écologistes ont remis le sujet sur le tapis lors du conseil de Paris de novembre, en proposant qu'une étude soit lancée sur la mise en place du stationnement payant des deux-roues motorisés (à l'exception des véhicules électriques) à partir de janvier 2018. La proposition n'a pour l'instant pas été retenue par l'exécutif municipal.

C.H.